

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL ET DE SES ANNEXES AU LIEU-DIT « LA GRANDE RIBIERE » COMMUNE DE BOURGANEUF

Par arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2021, une enquête publique est prescrite en mairie de Bourganeuf pendant une durée de 32 jours, **soit du mardi 2 novembre 2021 à 9 h 30 au vendredi 3 décembre 2021 à 17 heures**, sur le projet mentionné ci-dessus.

Le dossier de demande de permis de construire est présenté par BOURGANEUF SOLAIRE SARL dont le siège se trouve 15, rue de Bruxelles 75009 PARIS.

Le dossier comprend notamment une étude d'impact et l'avis de la Mission Régionale d'autorité environnementale compétente en matière d'environnement, ainsi que le mémoire en réponse du porteur de projet à cet avis.

Il sera tenu à la disposition du public, sous format papier, en mairie de BOURGANEUF, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture au public, **soit :**

- le lundi : de 8 h 30 à 12 h 30,
- le mardi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 15 à 17 h,
- le mercredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 15 à 17 h,
- le jeudi : de 8 h 30 à 12 h 30,
- le vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Le dossier sera également consultable sur le site des services de l'État dans la Creuse (www.creuse.gouv.fr, rubrique « enquêtes publiques ») et sur un poste informatique dans les locaux de la Préfecture de la Creuse, à Guéret, aux heures d'ouverture habituelles des bureaux.

Pendant la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Bourganeuf,
- par voie postale en les adressant en mairie de Bourganeuf, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur,
- par voie électronique en précisant l'objet de l'enquête à l'adresse suivante : pref-bpe-enquetes-publiques@creuse.gouv.fr

M. Alain BOYRON, chef du service départemental de la Creuse de l'office national de la chasse et de la faune sauvage en retraite désigné par le Tribunal Administratif de Limoges pour conduire cette enquête, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qu'il assurera en mairie de Bourganeuf :

- le mardi 2 novembre 2021 : de 9 h 30 à 12 h 30,
- le mercredi 10 novembre 2021 : de 14 h à 17 h,
- le mercredi 17 novembre 2021 : de 9 h 30 à 12 h 30,
- le vendredi 26 novembre 2021 : de 14 h à 17 h,
- le vendredi 3 décembre 2021 : de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Bourganeuf, à la préfecture de la Creuse et sur le site internet des services de l'État dans la Creuse (www.creuse.gouv.fr, rubrique « enquêtes publiques »).

Toutes informations concernant ce dossier peuvent être demandées à M. Marceau LEROUX, Mobile : 06.82.32.96.10 courriel : m.leroux@enerparc.com.

A l'issue de la procédure réglementaire, la Préfète de la Creuse statuera sur la demande de permis de construire sous la forme d'un arrêté portant accord de permis de construire (éventuellement assorti de prescriptions) ou refus du permis de construire.